

Au nom de Région capitale suisse, Didier Castella défend le bilinguisme et annonce ses projets

La loi sur les langues arrive

« MAGALIE GOUMAZ

Conseil d'Etat » Conseiller d'Etat, Didier Castella copréside aussi Région capitale suisse. A ce titre, il défend la Déclaration d'intention en faveur du bilinguisme publiée début février et révèle que la loi cantonale sur les langues sera bientôt présentée. Un sujet sensible.

Pourquoi cette Déclaration d'intention de Région capitale suisse?

Didier Castella: L'association Région Capitale Suisse regroupe cinq cantons, Fribourg, Berne, Soleure, le Valais et Neuchâtel qui vivent activement le bilinguisme et sont convaincus qu'il s'agit d'une force et d'une richesse, contrairement au passé. Nous voulons ainsi nous positionner positivement au niveau national en défendant cet atout et montrer que nous jouons un rôle important de cantons ponts. La déclaration que nous venons de publier sert à réaffirmer ce positionnement.

Concrètement, que peut faire et qu'a déjà fait Région Capitale Suisse en faveur du bilinguisme?

Région Capitale Suisse fait la promotion du bilinguisme dans les cantons qui en sont membres. Nous soutenons certains projets. Nous avons lancé en 2023 un prix du bilinguisme. Nous favorisons également la création de tandems ou encore les échanges scolaires car pour nous, il est important de montrer que le bilinguisme ne concerne pas seulement la langue mais également la culture.

Vous parlez d'une richesse, «contrairement au passé». Qu'est-ce qui a changé?

Les craintes des uns envers les autres se sont estompées. L'importance de connaître la langue partenaire est mieux reconnue. Les jeunes n'ont peut-être pas toujours envie d'apprendre une autre langue nationale. Par contre, tous savent à quel point c'est un avantage d'avoir cette compétence supplémentaire.

Cette déclaration est publiée alors que le parlement zurichois est saisi d'une motion pour reléguer l'apprentissage du français au secondaire 1 ou 2. Y a-t-il un lien?

Non mais c'est d'autant plus important de se positionner clairement maintenant comme cantons ponts.

Êtes-vous inquiet?



Le conseiller d'Etat Didier Castella admet qu'à l'école, l'allemand n'était pas son point fort. Charly Rappo

Par le passé, plusieurs cantons alémaniques ont été appelés à voter sur ce même sujet. Tous ont donné des signaux clairs en faveur de l'apprentissage des langues nationales.

Mais est-ce le début d'une nouvelle vague de propositions similaires à celle des Zurichois?

Plus que Fribourg, Zurich, comme Genève d'ailleurs, ont un caractère international qui

peut expliquer la raison de telles démarches. Mais je crois que la cohésion nationale reste une valeur importante et j'espère que le bon sens l'emportera.

Êtes-vous d'avis que Fribourg pourrait en faire beaucoup plus en faveur du bilinguisme?

Nous pouvons toujours en faire plus mais nous progressons. Il n'y a qu'à voir le développement des cursus bilingues dans les offres de formations.

L'Etat de Fribourg promet et encourage également le bilinguisme au sein de l'administration. Nous n'exigeons pas à nos collaborateurs d'être parfaitement bilingues car nous aurions des problèmes de recrutement. Par contre, une bonne compréhension de la langue partenaire constitue un avantage reconnu. Et les Alémaniques sont très recherchés, notamment dans la police et la justice.

Mais c'est à l'école que le problème se pose. On constate que les parents sont très demandeurs. Or, il n'y a pas assez d'offres. Qu'est-ce qui bloque?

Effectivement mais nous pensons aussi que pour les enfants en bas âge, des conditions minimales doivent être requises. Il ne fait pas sens, à notre avis, de scolariser un élève dans une classe bilingue ou dans une autre langue si aucun des deux parents ne la parle. Par contre, plus tard, dans le cadre du programme scolaire, les possibilités sont beaucoup plus nombreuses et nous encourageons les échanges.

Petite parenthèse: quel est votre propre rapport avec la langue allemande?

Je dois admettre qu'à l'école, ce n'était pas mon point fort. Mais ensuite, j'ai travaillé 16 ans dans l'Administration fédérale. J'étais ainsi dans la position inverse car j'étais minoritaire. Je pense que l'envie d'apprendre une langue vient lorsque nous y sommes confrontés. Rien de tel que l'immersion et je peux en témoigner.

Et aujourd'hui?

Je comprends et même si je fais des fautes, je parle allemand à chaque occasion qui se présente, si je vais dans les districts alémaniques ou pour répondre aux médias alémaniques par exemple. Même si on compare mon niveau au «Couchepin deutsch», j'ose.

Plus sérieusement. Où en êtes-vous avec votre projet de loi sur les langues, réclamée depuis longtemps?

J'arrive! Le projet a déjà été mis en consultation interne et il sera discuté prochainement au sein du Conseil d'Etat, qui doit le valider. J'espère pouvoir le présenter au début du printemps. Mon objectif, c'est fin mars.

Pourquoi avoir pris autant de temps?

A mon entrée en fonction, quand j'ai dit que je voulais relancer la machine après plusieurs tentatives avortées, on m'a encouragé, on m'a dit que c'était super. Mais lorsque j'ai commencé les travaux, tout le monde a voulu me freiner en me disant que c'était casse-gueule. Je pense qu'il y avait beaucoup de craintes, liées aux précédentes expériences.

Et aujourd'hui, les temps sont mûrs?

Je suis convaincu que le climat a changé, que la peur d'être en-

vahi par les germanophones appartient au passé et que le bilinguisme est considéré comme une richesse à développer et pas comme un diable qu'il faut chasser.

Qu'apportera cette nouvelle loi?

Le principe de la territorialité est inscrit dans la Constitution mais il est temps de dire ce que ça signifie concrètement. La loi énumérera notamment les critères pour se déclarer commune bilingue et quelles seront les obligations qui en découleront. Nous allons mener ce débat, qui promet d'être vif.

«La peur d'être envahi par les Germanophones appartient au passé» Didier Castella

Un chiffre est très attendu. C'est celui du taux retenu de la population parlant l'autre langue pour qu'une commune puisse se déclarer bilingue. Qu'en est-il?

Le Conseil d'Etat doit d'abord se prononcer. Mais nous pouvons partir du principe que sur la base de notre projet, une quinzaine de communes pourraient y prétendre, si elles le souhaitent car l'Etat n'imposera rien.

Vous dites que les peurs de l'invasion germanophone appartiennent au passé. Or, le projet de la ville de Fribourg d'adopter un nouveau logo bilingue a provoqué des réactions. En tant que conseiller d'Etat en charge des institutions et de la question des langues, que pensez-vous de cette démarche?

Je la vois d'un bon œil. Fribourg ne demande pas de devenir une commune bilingue. La ville veut juste changer son logo. A part ça, le timing n'est peut-être pas optimal étant donné que notre loi-cadre sera bientôt présentée.

Dans le projet de fusion du Grand Fribourg, la question du bilinguisme s'est également invitée dans les débats. C'est tout de même un signe que le sujet reste sensible, non?

Bien sûr que le sujet reste sensible. Cependant, je pense que le caractère bilingue envisagé pour la future commune n'est pas à l'origine de l'échec en votation. Le refus était bien trop net pour dire que ça a eu une incidence déterminante. »

Pont fermé à Tinterin

Singine » Le Mouret sera coupé de Tinterin durant presque une année. Dès le 17 février et jusqu'à la fin 2025, le pont enjambant la Gérine sera fermé pour permettre sa reconstruction. Une déviation sera mise en place pour les voitures et les motos, annonce la police cantonale. Quant aux piétons et aux cyclistes, ils pourront emprun-

ter l'ancien pont avant d'avoir un ouvrage provisoire mis à disposition.

Les communes de Tinterin et du Mouret soulignent qu'il sera interdit de profiter des bords de la Gérine dans la zone du chantier durant les travaux. Des coupures d'eau sont aussi à prévoir. Les habitants seront informés directement. » PB

La révolution numérique est en marche

Communes » L'Association des communes fribourgeoises propose une base de données accompagnée d'une intelligence artificielle.

Les communes fribourgeoises ont accès à un assistant virtuel fonctionnant grâce à un système d'intelligence artificielle

en circuit fermé. Il est «hébergé en Suisse et indépendant des plateformes du marché», relève dans un communiqué l'Association des communes fribourgeoises (ACF), qui a mis en place ce service pour ses membres.

Il puise ses informations exclusivement dans «les publications et ressources de l'ACF, y

compris les prises de position, les guides pratiques, les conseils spécialisés et les outils mis à la disposition des communes» et «des bases légales cantonales et fédérales applicables dans le canton, ainsi qu'une sélection de la jurisprudence en vigueur».

Cette nouvelle avait déjà été annoncée en novembre lors de

l'assemblée générale de l'ACF. Son président, David Fattebert, s'était alors réjoui: «Il sera possible d'obtenir une réponse rédigée en questionnant l'intelligence artificielle.» Objectif avoué: faciliter la vie des élus communaux en leur permettant d'avoir accès en permanence à une précieuse base de données. » SB